



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Revalorisation du régime des primes des agents de police municipale

DEL-2021-085

Numéro de la délibération : 2021/085

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 05/07/2021

Date de convocation du conseil : 29/06/2021

Date d'affichage de la convocation : 29/06/2021

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Alice CONAN

Étaient présents : Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DELMOULY Véronique, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

Étaient représentés : M. AMOURETTE Philippe par M. JARNIGON Michel, M. GUILLEMOT Michel par M. LE GUERNIC Paul, Mme GUILLEMOT Nathalie par Mme LE NY Alexandra, Mme JAN Florence par Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme JUIN Marianne par Mme LE ROCH Gaëlle, Mme MINGAM Julie par M. GUILLOT Georges-Yves, M. MERCEUR Jean-Jacques par M. HILLION Daniel

Revalorisation du régime des primes des agents de police municipale

Rapport de Michel JARNIGON

Pour les agents de police municipale, le principe de parité n'existe pas ; il n'y a pas d'équivalence de grade.

Ainsi les textes applicables aux agents de police municipale sont des textes spécifiques.

C'est le décret n°97-702 du 31 mai 1997 qui prévoit, notamment, la possibilité pour l'autorité territoriale de verser une indemnité spéciale mensuelle de fonction aux directeurs, chefs de service et agents de police municipale, titulaires et stagiaires.

Pour pouvoir en bénéficier, l'agent doit exercer des fonctions de police municipale ou de garde champêtre.

Le montant individuel doit être arrêté par l'autorité territoriale dans les limites de :

- 22% du traitement mensuel brut moyen soumis à retenue pour pension (*hors supplément familial de traitement et indemnité de résidence*) pour un fonctionnaire du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale et 30% dès lors que l'indice brut de rémunération est supérieur à 380,
- 20% pour les fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Par délibération en date du 6 mars 2017, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette indemnité spéciale mensuelle de fonctions comme suit :

- 21% pour le chef de service de la police municipale,
- 16% pour l'adjoint au chef de service de la police municipale
- 13% pour les autres policiers municipaux.

Il est proposé de revoir le régime de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions versée aux policiers municipaux dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle organisation de service ; nouvelle organisation qui a été soumise aux membres du CTP le 19 octobre 2020.

Aussi, après avis favorable du CTP du 23 juin 2021, il est proposé de fixer le montant de l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions comme suit :

- 22 % pour le chef de service de la police municipale,
- 20 % pour les autres agents.

La délibération est adoptée par 32 voix pour et 1 abstention

Ont voté pour : M. AMOURETTE Philippe, Mme CARREE Véronique, Mme CONAN Alice, Mme DORE-LUCAS Marie-Madeleine, Mme GUILLEMOT Annie, M. GUILLEMOT Michel, Mme GUILLEMOT Nathalie, M. GUILLERMIC Eric, M. GUILLOT Georges-Yves, M. HILLION Daniel, M. JACQUES Benoit, Mme JAN Florence, M. JARNIGON Michel, M. JESTIN Hervé, Mme JUIN Marianne, Mme LE BRIGAND Emmanuelle, M. LE BRIS Gabriel, M. LE CLAINCHE Jean-Pierre, M. LE GUERNIC Paul, M. LE LU Maxime, Mme LE MOUEL Marie-Christine, Mme LE NY Alexandra, Mme LE ROCH Gaëlle, Mme LE STRAT Christine, Mme LE TUTOUR Maryvonne, Mme LEPREVOST Meltide, M. MARCHAND Christophe, M. MERCEUR Jean-Jacques, Mme MINGAM Julie, M. MOUHAOU François-Denis, M. PIERRE Alain, Mme RAULT Claudine.

S'est abstenue : Mme DELMOULY Véronique.

Fait à Pontivy, le 6 juillet 2021

LA MAIRE
Christine LE STRAT

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

LA MAIRE
Christine LE STRAT